



Dossier de Presse

Reconversion 9-9 bis à OIGNIES





Reconversion du 9-9 bis

Sommaire

1- LOCALISATION	P 4
2 - L'ORIGINE DU PROJET	P 5
3 - LA RECONQUÊTE DU SITE (2005-2009)	P 6
4 - ASSURER LE RAYONNEMENT DU SITE (2009-2015)	P 7
5 - PRÉSENTATION DU PROJET LAURÉAT	P 9
6 - LE PROGRAMME TERTIAIRE	P 11
7- LE MÉTAPHONE	P 12
8 - LES PROJETS IMPULSÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE	P 14



2 - L'ORIGINE DU PROJET

La fosse 9-9 bis de Oignies a fermé en 1990, clôturant plus de deux siècles d'exploitation du charbon dans le bassin minier Nord Pas de Calais. Dès sa fermeture, la fosse 9-9 bis suscite l'intérêt. Des anciens mineurs créent une association (Acccusto Seci) afin de maintenir les bâtiments et les machines en l'état grâce à un investissement personnel salulaire.

Alors que sa destruction est envisagée, la fosse 9-9 bis est sauvée in extremis en 1993 par une procédure de classement qui souligne la valeur historique du site et la qualité architecturale des bâtiments de style néo-régionaliste, datant de 1931. La cité Declercq, construite à la même époque s'inscrit elle aussi dans ce mouvement néo-régionaliste que l'on retrouve dans d'autres cités de la compagnie des Mines de Dourges, comme la Cité Foch à Hénin Beaumont.

Place à la reconversion

En 2002, la communauté d'Agglomération Hénin-Carvin rachète le site aux Charbonnages de France et envisage alors sa reconversion. **Un voyage initiatique dans la Ruhr** a été organisé pour étudier les transformations d'anciens sites industriels : le Zollverein, Le Landschaftspark de Duisbourg ou encore l'usine Thyssen...

Sur la base d'un pré-programme très général « **vivre, travailler, créer dans un parc, le capital humain comme support d'un nouveau développement, une démarche environnementale exemplaire** », trois équipes pluridisciplinaires sont retenues à l'issue d'une consultation qui aura intéressé 29 équipes de niveau européen.

L'équipe lauréate, conduite par Isabel Héroult et Yves Arnod, architectes, a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec la communauté d'agglomération au printemps 2006.

Dispositif de pilotage

La CAHC assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet.

Le comité de pilotage :

Jean Pierre Corbisez

Président de la CAHC

Les vice-Présidents :

Jean Urbaniak, Bernard Czerwinski,

Patrick Defrancoq, Philippe Kemel.

Les partenaires :

Etat (DRE, DRAC, SDAP, AMH), Région (Direction des territoires), Conseil Général du Pas-de-Calais, CCIS de Lens, Centre Historique Minier de Lewarde, Bassin Minier UNESCO, Culture Commune, Droit de Cité, ACCCUSTO-SECI (association des anciens mineurs).

Co-direction de projet :

un technicien de la CAHC et un technicien de la Mission Bassin Minier, qui s'appuient sur les services internes de l'agglomération, sur des groupes thématiques (un groupe musique et un groupe patrimoine) et sur des partenaires extérieurs en fonction des éléments de programme (Pas de Calais Habitat, Nacarat...).

Maîtrise d'œuvre :

- Cabinet d'architectes (Héroult & Arnod)
- Paysagiste (Cap Paysage)
- Economiste de la construction (Michel Forgue)
- BET VRD (Infraservices)
- BET fluides et structures (R. Nicolas, Batiserf...)
- Programmiste (Café Programmation)
- Scénographe (Duck Scéno)
- Concepteur Lumière (Hervé Audibert)
- Acousticien (M. Auffret)
- Designer sonore (Louis Dandrel).



3 - LA RECONQUÊTE DU SITE (2005-2009)

Dans cette reconquête du site, il a fallu :

- **définir les parties paysagères des voies d'accès**, des parkings et des cheminements internes du site.
- **Aménager l'espace public** : l'idée de place centrale, d'agora, doit prendre ici tout son sens. Les différents usagers du site doivent pouvoir se croiser, discuter, échanger dans ce secteur. C'est dans cet esprit qu'est préconisée la mise en place d'une zone piétonne dans cette partie.
- **valoriser le patrimoine** : c'est un devoir de mémoire comme c'est l'image de marque du site. Il s'agit de mettre en valeur ce décor historique, notamment par la lumière, sans toutefois modifier le périmètre de protection et en préservant au maximum l'intégrité et la mémoire du lieu.
- **créer les conditions d'attractivité** pour motiver le développement des activités de services comme la restauration ou l'hébergement. Ce qui impose une implantation harmonieuse. L'aménagement intérieur devra aussi faire le pari de la modularité, car il est impossible d'arrêter aujourd'hui la nature des activités qui y prendront place.

• Créer les conditions d'accueil

- **restauration** : esprit brasserie et esprit gastronomie
- **hébergement** : l'objectif est d'abord de répondre aux attentes générées par le site. On pense aux besoins déjà recensés, mais aussi à ceux qui vont émerger, liés par exemple à l'implantation du Louvre-Lens. Nous insistons notamment sur deux segments particulièrement sous-représentés dans notre

territoire : l'hébergement collectif de qualité et l'accueil chez l'habitant.

- **un pôle service** (tabac-presse, point argent, souvenirs...)



- Implanter les « pionniers du site » ACCUSTO-SECI**, gardienne du site depuis sa fermeture, la Mission Bassin Minier et l'équipe d'ILTV, premiers occupants du 9-9 bis en

reconversion sont appelés à rester sur le site. ACCUSTO doit y trouver des conditions d'accueil permettant à ses adhérents de se retrouver. Le projet reste à construire avec eux, notamment pour la mise en valeur de leur fond iconographique et d'archives et la préservation de leur mémoire et de celle des machines.

La Mission Bassin Minier, présente sur le site depuis près de 10 ans. Cet outil d'aménagement pour développer et promouvoir le territoire continue de développer son activité depuis le 9-9 bis.

Depuis l'élaboration du programme en 2005, **ILTV** a développé son savoir-faire et s'inscrit désormais dans le projet de télévision régionale.



4 - ASSURER LE RAYONNEMENT DU SITE (2009-2015)

Les enjeux du projet culturel au regard du développement du territoire

Le projet culturel du 9-9 bis s'affiche comme un élément d'une politique globale de développement territorial, autour de deux dimensions principales : le développement économique et la cohésion sociale.

Il s'agit de promouvoir la pratique musicale dans toutes ses dimensions et développer une synergie entre éducation, enseignement, pratique, création et diffusion.

La cohérence d'ensemble repose sur une logique d'échanges permanents entre les utilisateurs des équipements. Les **musiciens amateurs** trouveront au 9-9 bis un ensemble de services leur permettant de progresser. Les **musiciens confirmés** pourront développer leur créativité, tester leur expression artistique et l'offrir à un public.

L'objectif est d'amener le public à découvrir l'univers sonore et musical proposé sur site. La Galerie sonore sera en permanence alimentée par des équipements de nature variée, créés par Louis Dandrel, le CFMI (centre de formations de musiciens intervenants) et des artistes en résidence. **Le travail avec le CFMI vise en particulier la mise en place d'un laboratoire permanent de lutherie expérimentale, permettant la création de nouveaux instruments, et donc le développement de nouveaux répertoires.**

Si l'objectif de la CAHC est de permettre une offre éducative inaccessible à chacune des écoles de musique prise isolément sur le territoire, une attention particulière sera portée sur la formation continue des enseignants.

Sont envisagées :

- 3-4 salles de cours pouvant accueillir une trentaine d'élèves
- Une salle pour les formations de type orchestre ou harmonies
- Une salle de stockage adaptée pour les instruments

La pratique individuelle et collective de la musique sera favorisée.

Le 9-9 bis permettra la mise à disposition de salles pour la répétition et pour l'enregistrement, mais aussi l'accompagnement par du personnel qualifié vers la pratique en dehors du cadre « école de musique ». Le 9-9 bis doit devenir un véritable vivier de la pratique musicale amateur sur le territoire au sens large. Un accompagnement à la professionnalisation sera d'ailleurs disponible sur le site. Pour favoriser d'une part la création artistique et pour encourager l'échange entre amateurs et professionnels, le 9-9 accueillera des artistes en création (Résidence, atelier de fabrique...).

Café concert, club, grande salle

La réputation du 9-9 bis sera incontestablement liée à la grande salle, qui doit devenir un véritable objet support de création et une salle de concert. Mais la diffusion ne se limitera pas à cette salle car il y a aussi la petite scène de la salle des Pendus, le café concert et le club.

La Musique, un catalyseur culturel pour le 9-9 bis

La très forte charge émotionnelle et patrimoniale du 9-9 bis impose un choix résolument volontariste pour sa reconversion. S'il est assez fréquent de transformer ces grandes cathédrales industrielles en lieux culturels (Usine Lu à Nantes, Belle de Mai à Marseille, CapCmusée dans un ancien entrepôt colonial à Bordeaux...), encore nous fallait-il trouver les éléments de justification de la thématique retenue.

La force du son sur le carreau de fosse du 9-9 bis est exceptionnelle, sous toutes ses formes : du bruit insoutenable des machines aujourd'hui « off » aux palabres des mineurs d'origines multiples qu'on imagine se libérant de la peur dans la salle des pendus, en passant par les notes de l'harmonie en répétition ou en représentation, ou encore par les manifestations d'une avifaune venu trouver refuge sur les terrils, les étangs d'affaissement ou encore les bacs à schlamms. Le son est un révélateur de l'histoire du site et c'est en cela qu'il peut constituer le cœur du projet culturel et patrimonial de reconquête. **Le son, la musique seront la marque du 9-9 bis reconquis.**



Créer les conditions d'accueil pour le tourisme d'affaire

Filière prioritaire pour le comité régional du tourisme, le tourisme d'affaire peut constituer une niche de développement pour le site du 9-9 bis, la tendance actuelle étant à la réduction de la durée des séjours et au développement des petits formats (1/4 des réunions rassemble moins de 50 personnes). La cible pour le 9-9 bis sera l'accueil de conférences, de séminaires et de colloques.

Pour répondre à cette ambition, le 9-9 bis peut se décliner de la façon suivante : une grande salle, y compris locaux d'accueil et techniques, (100 à 200 personnes) ; des salles de formation modulables, pouvant accueillir de 20 à 50 personnes, d'une capacité cumulée de 200 personnes

Développer une offre tertiaire ciblée

Profitant de l'accessibilité du site, de la disponibilité foncière en périphérie de Delta 3, de l'effet d'adresse liée à la fois à Delta 3 et au 9-9 bis, il ressort de l'ensemble des contributions qu'un programme tertiaire peut se développer dans le cadre du projet. Il est apparu aussi clairement dans l'ensemble des rendus que le parc à bois doit être sanctuarisé. C'est pourquoi il est proposé de positionner cette zone de développement économique sur la zone du marais chaix. Cette zone est inscrite dans le pôle de compétitivité I-Trans.

.Le programme de cette zone répondra aux exigences suivantes :

- Construction phasée dans une logique de village d'entreprises, de bâtiments variant de 500 à 1500 m²
- Intégration architecturale et paysagère, en tenant compte de la contrainte pollution et d'une forte couverture végétale. Les choix architecturaux et paysagers devront assurer l'innocuité des bâtiments pour leurs futurs usagers.
- Intégration des exigences de la démarche HQE



Un parc paysager, support d'activités artistiques, ludiques et pédagogiques

L'existence d'un vaste ensemble d'espaces naturels ou néo-naturels (autour de 150 hectares) a conduit très tôt le maître d'ouvrage à affirmer que le projet trouverait toute sa force dans la mise en valeur d'un grand parc structuré, porteur de diversité et d'animation.

La promenade sonore : partie intégrante du concept « son et patrimoine », contribue, à l'extérieur, à la sensibilisation des usagers aux différents sons de leur environnement, qu'ils soient réels ou « extraordinaires ».

Événementiel extérieur : Il s'agira de développer un lieu qui puisse recevoir des événements tels cirques, spectacles de rue, braderies... Il est évident que le développement de cet événementiel extérieur tient plus d'une logique d'animation. Pour autant, et à minima, le maître d'ouvrage demande aux équipes d'intégrer dans l'aménagement des espaces non bâtis un lieu dédié susceptible d'accueillir des événements de toute nature.

5- PRÉSENTATION DU PROJET LAURÉAT

L'organisation en îlot, qui a régi l'implantation des bâtiments depuis l'origine, sera favorisée. L'esplanade doit favoriser les **circulations piétonnes**, permettre la desserte du site par la future ligne de bus à haut niveau de service et offrir des conditions confortables de découverte du carreau.



*Plan Masse, APS, 2007
Organisation fonctionnelle du site*

L'équipe Hérault-Arnod promeut la combinaison d'un investissement sans complexe des bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments au vocabulaire architectural résolument contemporain.

Il s'agit d'abord de ré-investir le cœur du site, les salles des machines et les bâtiments des chevalements. Comme le montre les plans présentés ci-dessous, **les bâtiments classés** sont utilisés pour accueillir le visiteur, avec l'aménagement de l'accueil général du site et le départ du parcours patrimonial à partir de la salle des cheminées d'aéragage. Le rez de chaussée du bâtiment des machines est utilisé pour installer la galerie sonore, profitant d'un dédale hérité des piliers en béton supportant les compresseurs. **La salle des compresseurs** permettra le développement de la fonction restauration. **Les salles des treuils** sont destinées à devenir des lieux de convivialité modulables, permettant à la fois l'accueil du public dans le cadre du parcours patrimonial, la tenue de manifestation d'entreprises (cocktails, conférences...), l'organisation de concerts (jauge limitée à une centaine de spectateurs), l'implantation d'un café musique...



Plan APS, 2007 (le secteur central, alimentation électrique, sera préservé, les aménagements, cuisine, prévus seront relocalisés)

Suite à un débat avec le ministère de la culture, dans le cadre des échanges organisés dans la perspective du dépôt du dossier de candidature UNESCO, nous avons convenu de moins investir cette partie du site afin d'en préserver l'intégrité et l'authenticité, deux valeurs très fortes de l'UNESCO. Ainsi, nous avons renoncé à l'installation d'une cuisine centrale au sein du bâtiment des compteurs, qui supposait des démolitions massives. Les différentes salles offriront autant de lieu d'installations temporaires à vocation multiple : exposition, cocktail dînatoire, bal, mariage, concerts, conférence... dans un lieu très identitaire, préservé dans son apparence industrielle, mais bénéficiant d'un niveau de confort adapté aux exigences modernes. Par conséquent, il est prévu de reprendre le chiffrage de l'intervention dans ces bâtiments pour l'adapter à cette approche allégée en investissement fonctionnel.

Les autres aménagements

Outre l'implantation déjà opérationnelle de la Mission Bassin Minier et des bureaux d'ILTV, **les bâtiments administratifs et techniques** accueilleront les équipements liés au cœur de la chaîne des pratiques musicales (éducation, enseignement, pratique et création), et des salles destinées à l'accueil des groupes liés principalement au tourisme d'affaire.

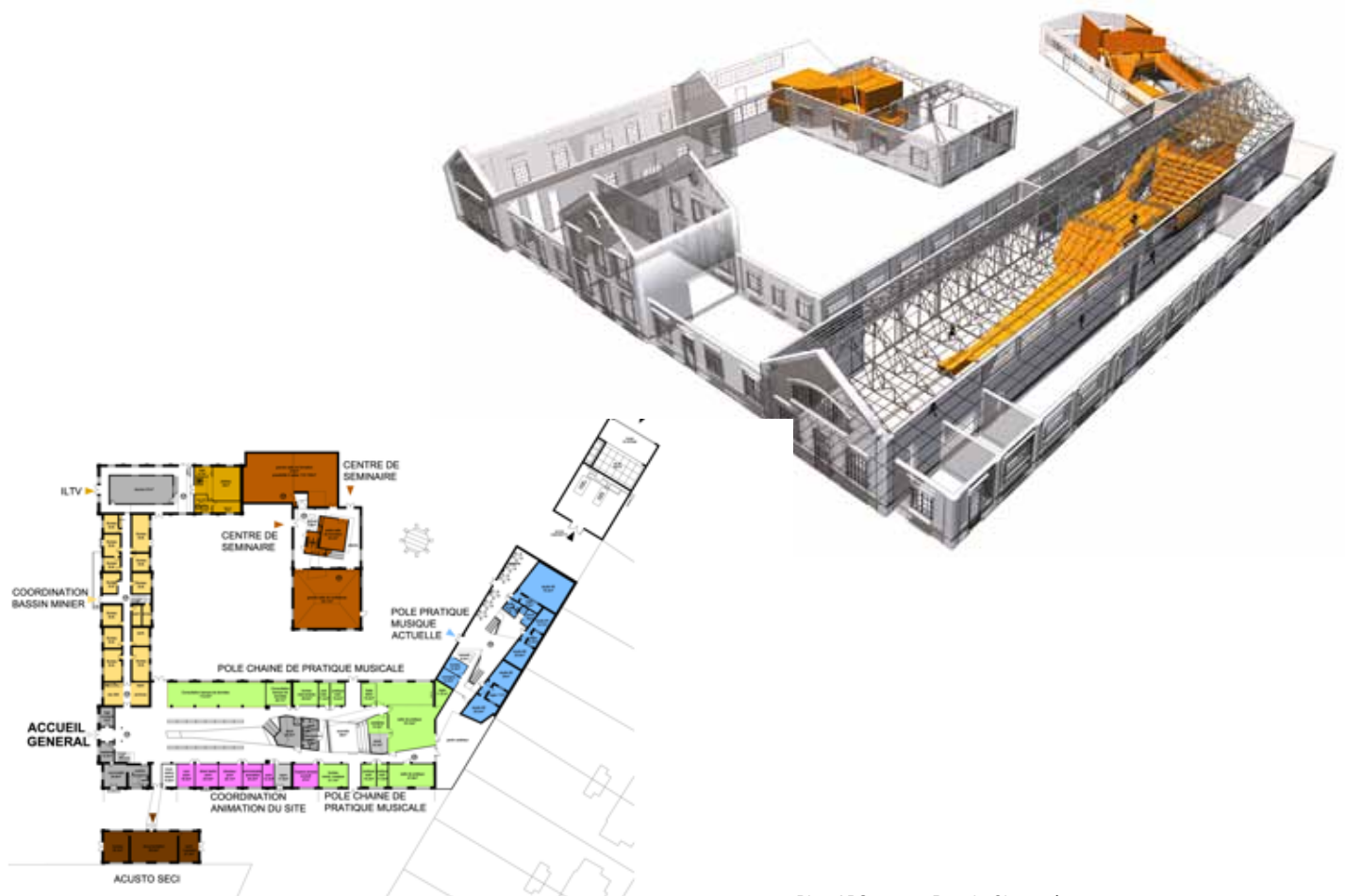
La salle des pendus fera l'objet d'un aménagement permettant le développement d'une offre en salles variées, permettant l'apprentissage, la répétition et le travail de création. Afin d'en préserver l'intégrité, il y sera construit un module dégagant des volumes fonctionnels (grands plateaux permettant la pratique en groupe : répétition, création...) tout en conservant la perception de l'architecture et de la fonction d'origine.

Les douches, situées sur les côtés du bâtiment, seront cloisonnées selon la trame des poteaux existants, offrant ainsi diverses petites salles aux attributions diverses (MAO, centre de ressources, salle d'enseignement...).

La partie la plus ancienne restera dégagée, apportant le témoignage de la fonction passée mais offrant aussi un lieu d'expressions diverses. Les anciennes douches des cadres seront transformées en studios d'enregistrement, reliés à la salle des pendus par un patio.

Dans les bâtiments techniques (ateliers, chaufferie) le studio d'ILTV sera implanté dans le premier atelier et permettra la réalisation et l'enregistrement d'émissions en plateau.

Dans les autres ateliers et la chaufferie, nous développerons le centre de séminaire, qui disposera d'une grande salle de 210 m², modulable par cloison mobile (capacité d'une centaine de places), d'une salle intermédiaire de type conférence de 180 m² (capacité de 50 à 60 places) implantée dans l'atelier situé au bout du bâtiment qui dispose d'une verrière et donne sur le clos des musiciens (espace extérieur intime, jardin semi privatif plutôt réservé aux usagers permanents du site du fait de son enclavement par tous les corps de bâtiment). Enfin, dans l'ancienne chaufferie, un module sera construit permettant de dégager deux salles de 35 à 40 m², les vestiaires, les sanitaires et le local technique (sonorisation, équipement vidéo...)



Plan APS, 2007, Rez de Chaussée

Plan APS, 2007, Rez de Chaussée



6 - LE PROGRAMME TERTIAIRE

Le Bois du Métaphore est un nouvel îlot qui conforte l'identité du site dans sa composition urbaine et dégage des emprises foncières destinées à l'accueil d'un programme tertiaire de 3000 à 5000 m², favorisant une présence régulière sur le carreau et d'un **complexe hôtelier**. Son accroche sur la grande esplanade se fait par l'implantation de la salle de diffusion, le Métaphore.

Le programme tertiaire a été initié par un premier bâtiment réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la CAHC. Offrant 1500 m² sur 4 niveaux, l'immeuble combine la réhabilitation d'un ancien atelier et la construction d'un nouveau bâtiment. Le parti architectural, contemporain, osé repose à la fois sur la réinterprétation d'éléments de vocabulaire de l'architecture des bâtiments de la fosse (charpente métallique, éléments saillants...) et sur une écriture architecturale qui trouble volontairement la perception de la limite entre ancien et neuf (un grand mur miroir assure le reflet du bâtiment ancien, donnant l'impression que celui-ci émerge du bâtiment neuf).

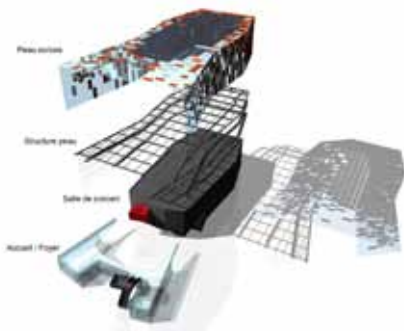
La commercialisation du Bois du Métaphore (qui a débuté), doit permettre à terme de développer un pôle d'activités mêlant **services aux entreprises et à la personne, hôtellerie, restauration**. En effet, avec le développement rapide la zone logistique de Delta 3 (et notamment Oxlane), la perspective d'aménagement et de commercialisation du Marais Chaix et du campus de la logistique, il s'avère **intéressant de développer une offre de services sur le site du 9-9 bis** qui bénéficie d'un environnement historique et paysager exceptionnel. Si la programmation définitive n'est pas figée, il est prévu d'étudier l'implantation d'une **crèche d'entreprise, de locaux dédiés à la pratique sportive (fitness, squash, badminton...)**. Plusieurs formes de restauration, en lien étroit avec le projet hôtelier seront recherchées. L'appel d'offre correspondant à ce secteur d'activités pourrait prendre plusieurs formes, mais il est probable que nous privilégierons une gestion intégrée de l'offre d'accueil (hébergement, restauration, service traiteur et tourisme d'affaire).



Extrait plan masse APS, 2007

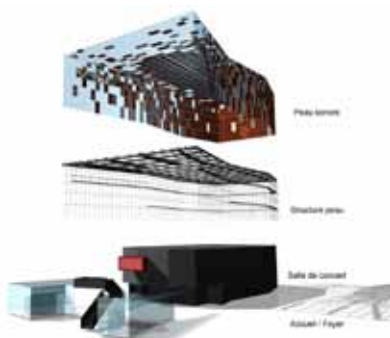


7 - LE MÉTAPHONE



Il est la salle de diffusion qui était inscrite au programme, mais c'est en même temps beaucoup plus que cela. En effet, notre équipe de maîtrise d'œuvre a eu cette idée géniale d'imaginer un bâtiment dédié à l'accueil de spectacles musicaux **qui serait lui même un instrument de musique**. Grâce à l'expérience de **Louis Dandrel** (journaliste, musicien et designer sonore de renommée mondiale), le Métaphone offrira une expérience unique au monde. A la fois lieu de diffusion, de production et d'émissions sonores, le Métaphone permettra de développer une programmation dans un éventail large de genres musicaux, mais aussi favorisera une nouvelle écriture artistique misant à la fois sur l'échange entre différentes formes (Métaphone et orchestre, Métaphone et fanfare, Métaphone et voix...) et la création d'un nouveau répertoire.

Il sera à la fois un **objet pour le grand public**, constituant un élément exceptionnel de la galerie et du parcours sonores, et un **objet de recherche et de création pour les designers sonores et les artistes**. Par sa conception (une résille sur laquelle sont fixées des plaques sonores), il est évolutif, par l'utilisation qu'on projette, il sera aussi outil de création puisqu'il est prévu des **résidences d'artistes** spécifiquement liées à l'instrument Métaphone.

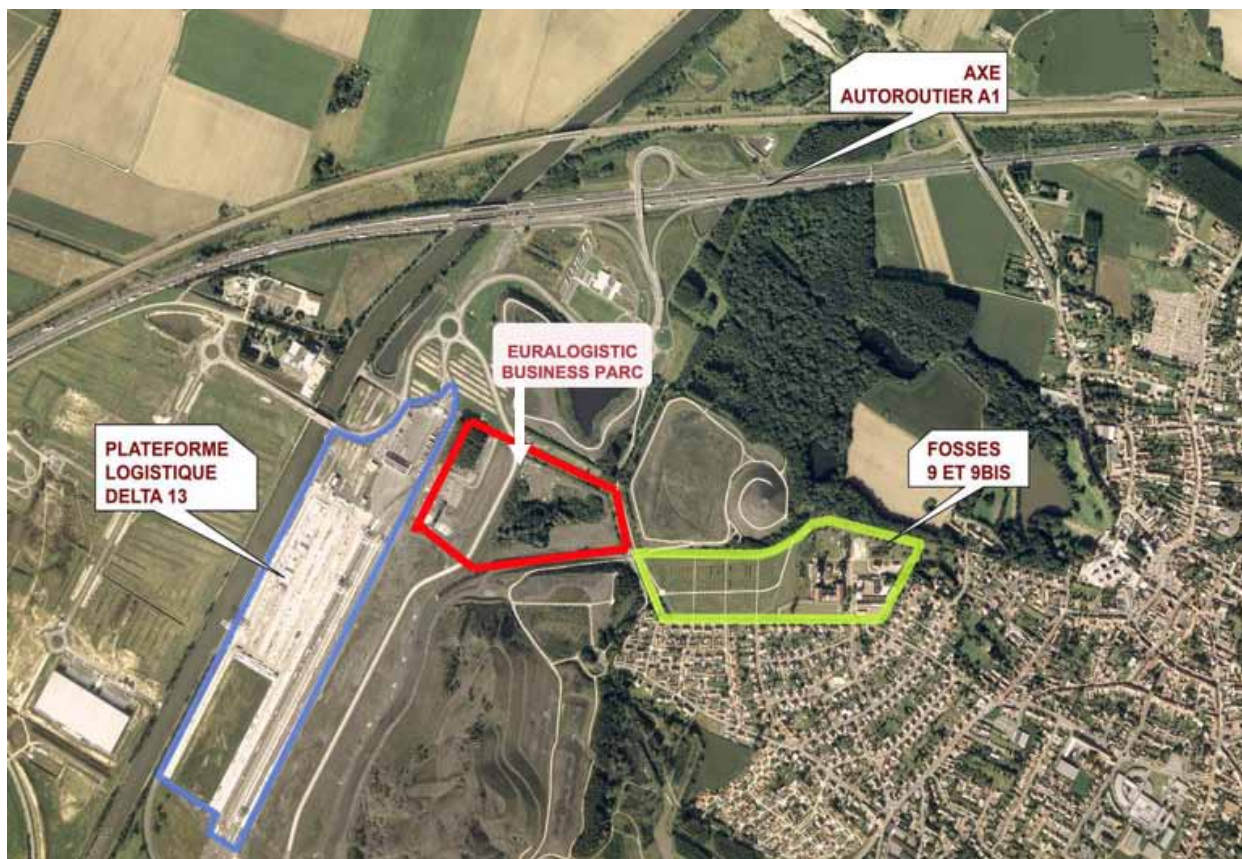


Le principe de fonctionnement du Métaphone est simple et complexe à la fois. Simple parce qu'il fait appel à des technologies connues, complexe car il faut les adapter à la dimension de l'objet architectural en extérieur et aux exigences imprévisibles des artistes ! Le bâtiment, une structure béton assez simple, sera habillé d'une résille métallique sur laquelle seront fixées des plaques de matières variées. L'épaisseur de ces plaques, la tension qui leur sera appliquée ou la nature du matériau permettront la création d'une palette de sons, contrôlée via un clavier midi depuis une cabine, accrochée à la façade principale du bâtiment, donnant sur l'esplanade. Ces plaques « sonneront » de plusieurs manières. Certaines fonctionneront avec un moteur de haut parleur et assureront la diffusion des concerts vers l'extérieur. D'autres seront équipées d'un pot vibrant et produiront des sons. Enfin, la palette sonore sera complétée, en façade, par deux séries d'instruments plus traditionnels de percussion physique (xylophone, vibraphone, dont certains seront inventés pour le Métaphone).

Le Projet au regard du développement durable

Production d'électricité solaire

Le Métaphone est un bâtiment hybride : architecture résolument contemporaine, façade sonore... **et toiture photovoltaïque**. La toiture du bâtiment permet une orientation très favorable qui nous a conduit à proposer l'équipement de 600 m² de capteurs, qui permettront d'équilibrer très favorablement le bilan énergétique du site. Les prévisions tablent sur une production de 41 850 kWh/an pour un coût d'installation estimé, en mai 2007, à environ 400 000 €. Le revenu net annuel lié à la revente de l'électricité est estimé à 23 000 €, soit un temps de retour sur investissement de 17 ans. L'économie en rejet de CO₂ est calculée à partir du ratio de 100 g de CO₂/kWh pour la production électrique en général (ratio ADEME/EDF), elle s'élève à 4,2 tonnes de CO₂/an.



Choix énergétique

La réhabilitation d'un bâtiment classé impose certaines contraintes. Par conséquent, l'intervention sur le bâti existant sera extrêmement légère : nettoyage, mise en sécurité. Il n'est pas prévu d'intervention de doublage des murs intérieurs, excluant ainsi toute isolation, sauf par un double vitrage intérieur sur l'ensemble des châssis. C'est pourquoi nous avons choisi un mode de chauffage privilégiant une énergie renouvelable, à savoir la mise en place d'un réseau de chaleur, sur lequel l'ensemble des bâtiments sera raccordé, à l'exception du premier bâtiment tertiaire, qui, compte tenu du phasage des travaux, sera chauffé grâce à une pompe à chaleur géothermique.



Gestion de l'eau

La communauté d'agglomération d'Hénin Carvin a développé dès sa prise de compétence en matière d'assainissement une politique ambitieuse visant à améliorer l'efficacité de ses réseaux. Une première décision a contribué au développement d'une action volontariste en matière de **gestion des eaux pluviales**, avec la promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. C'est pourquoi le projet de reconversion du 9-9 bis **prévoit une autonomie complète en matière de rejet des eaux pluviales**. Un réseau de collecte de surface (noue, caniveau) conduira les eaux vers le parc à bois où sera aménagé à terme un jardin d'eau, permettant une mise en valeur paysagère de l'eau mais aussi un parcours pédagogique pour aider à mieux appréhender le cycle de l'eau.

Nous avons étudié la possibilité d'un traitement in situ des eaux usées par phyto-remédiation, mais la mise aux normes récentes de la station d'épuration située à proximité du site nous a conduit à privilégier une solution plus classique de rejet au réseau de collecte et d'évacuation vers la STEP.

Développement de la biodiversité

Le Conseil Général du Pas de Calais gère déjà l'ancien parc du Château, au titre de sa politique « **Espaces Naturels Sensibles** ». Nous lui avons proposé d'étendre sa propriété à l'ensemble constitué par les terrils et les bacs à Schlamms, permettant ainsi de diversifier les écosystèmes (bois, zones humides, prairies...), les écotones assurant des échanges riches entre les milieux. Cette politique de préservation de la biodiversité se développe en étroite articulation avec la fréquentation humaine du site, avec notamment une autorisation de passage d'une des **boucles Trame Verte de la CAHC**.

Cette approche concertée s'est même traduite par une convention de co-gestion du site. Eden 62 reste le principal artisan de la gestion de l'ensemble, mais la CAHC prévoit un soutien logistique et en personnel pour l'entretien des espaces dédiés à une plus forte fréquentation des habitants.

8 - LES PROJETS IMPULSÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE

Euralogistic Business Parc



Depuis l'origine du projet de reconversion, nous avons souhaité développer un lien organique et fonctionnel avec la plate forme multimodale Delta 3, à proximité immédiate du site, à l'emplacement de l'ancienne fosse 10 de Dourges. Historiquement, les deux lieux étaient étroitement liés dans leur fonctionnement puisqu'à partir de la fosse 9-9 bis, les mineurs rejoignaient la fosse 10. Compte tenu d'une part du nombre de salariés attendus sur la plate forme multimodale (entre 1000 et 1500 selon les saisons), et d'autre part de la labellisation du pôle d'excellence Euralogistic, il est très vite apparu que le projet du 9-9 bis ne pouvait faire l'impasse sur cette filière. Par conséquent, le projet identifie un parc d'activités dédié à l'accueil d'entreprises intervenant dans la filière logistique.

Le secteur dit du **Marais Chaix** offre une **opportunité foncière** qui a le mérite de faire l'interface entre le 9-9 bis et Delta 3 et permet la construction d'environ 18 000 m² de locaux tertiaires.

Dans ce cadre, la CAHC soutient activement le projet porté par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Lens, qui prévoit l'implantation du **Campus de la Logistique** sur ou à proximité immédiate de ce parc d'activités. Ce projet, reconnu d'intérêt régional, vise à la création d'une offre de formation innovante, réunissant en un même lieu une majeure partie des acteurs de la filière (entreprises, organisations professionnelles diverses, prestataires et fournisseurs de matériel, professionnels de la formation...). Cet outil s'adressera bien sûr aux salariés et demandeurs d'emplois locaux mais pourra drainer son public bien au-delà, compte tenu d'un équipement dont il est prévu qu'il offre en permanence une formation adaptée aux besoins.

Un programme de 35 logements passifs



Conduit sous maîtrise d'ouvrage de Pas de Calais Habitat, ce programme vise à la **construction de 35 logements passifs, sur une partie du parc à Bois**, donnant sur la rue du tordoir, interface entre le carreau et la cité Declercq.

Conçu par les architectes de R2D2, équipe belge, sélectionnée à l'issue d'un concours pour lequel 56 équipes ont fait acte de candidature et 4 ont concouru. Ce projet intègre les exigences du cahier des charges résumées ainsi : **habiter dans un parc, valoriser le patrimoine historique et paysager, étendre la cité minière jardin, répondre à une exigence urgente de solution architecturale et énergétique, dialoguer avec l'environnement.**

Les maisons seront en **ossature bois** dans leur enveloppe principale et hors sol, sur un **socle en béton** (stabilité et légère inertie thermique). L'ossature bois est isolée par de la **laine cellulosique**, les châssis extérieurs seront en bois (avec capotage en alu éventuellement) à **triple vitrage**. La régulation de l'air intérieur est prévue à partir de la combinaison d'un puits canadien et d'une récupération de chaleur de l'air vicié avant rejet. Les premiers calculs permettent a priori **d'exclure tout équipement lourd de chauffage**. Une fois l'ensemble des performances visées atteint, ce programme représentera alors **une véritable référence nationale**.



Préfecture de la Région Nord-Pas-de-Calais



Interreg efface les frontières



Maîtrise d'ouvrage :
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Contacts :

Giuseppe Lo Monaco : giuseppe.lomonaco@aggllo-henincarvin.fr - 06 14 36 04 11

Gilles Briand : gbriand@missionbassinminier.org - 06 08 56 26 91

Relations Presse : laurence.bouville@aggllo-henincarvin.fr - 06 13 59 36 83